

# Bilan régional des intoxications au monoxyde de carbone

2021 – Centre-Val de Loire

Chaque année en région Centre-Val de Loire, plus d'une centaine de personnes sont intoxiquées au monoxyde de carbone. En 2021, deux personnes en sont décédées.

*Retrouvez ici tous les éléments du bilan régional 2021 et les gestes de prévention pour les éviter*



**43** SIGNALEMENTS D'INTOXICATION ACCIDENTELLE  
AU MONOXYDE DE CARBONE

**144** PERSONNES INTOXIQUÉES, DONT **87**  
PERSONNES HOSPITALISÉES

**2** PERSONNES SONT DÉCÉDÉES À CAUSE DE CE GAZ

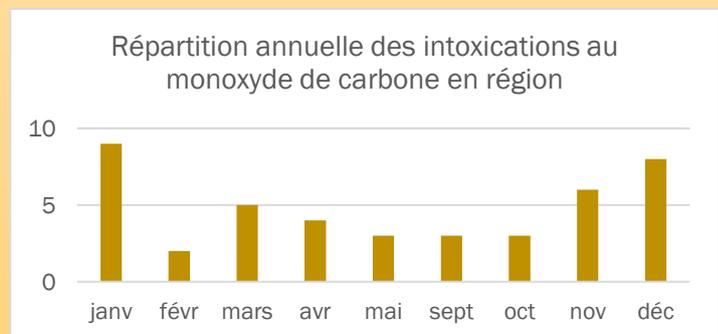
**91 %** DES INTOXICATIONS ONT LIEU DANS  
L'HABITATION

**42 %** DES INTOXICATIONS SONT LIÉES À UNE  
CHAUDIÈRE



Le dispositif national de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone existe depuis 2005. Le centre antipoison d'Angers, guichet unique de ce dispositif, recense toutes les intoxications au monoxyde de carbone quelle que soit leur origine (habitat, milieu professionnel, tentative de suicide...). Il reçoit tous les signalements et les transmet à l'ARS après enquête médicale. Les signalements proviennent des acteurs de terrain concernés par la prise en charge médicale des victimes ou par la mise en sécurité des lieux de l'accident (sapeurs-pompiers, Samu, SOS médecins, services hospitaliers, GRDF...). Les incendies qui font l'objet d'une surveillance particulière ne sont pas inclus dans le dispositif. Plus de 80 % des signalements reçus en 2021 proviennent des services de secours et d'incendie ainsi que des services de médecine d'urgence des hôpitaux. Quelques intoxications sont également transmises à l'ARS par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Centre-Val de Loire (DREETS).

Chaque année, la majorité des intoxications survient lors de la période de chauffe, c'est-à-dire durant les mois d'octobre à mars. Cette saisonnalité est bien observée pour l'année 2021. Les températures fraîches du mois d'avril 2021 peuvent expliquer le nombre encore élevé d'intoxications en fin de saison de chauffe. A contrario, les records de douceur enregistrés à la fin du mois de février peuvent être rapprochés du faible nombre d'intoxications pour ce mois.



En 2021, 4 intoxications ont eu lieu en milieu professionnel et 39 intoxications (91 %) ont lieu dans les habitations. La répartition des épisodes (cas) par type d'intoxication et par département est présentée ci-après :

	Cher (18)	Eure-et-Loir (28)	Indre (36)	Indre-et-Loire (37)	Loir-et-Cher (41)	Loiret (45)	Région
Nombre de personnes intoxiquées	15	36	2	15	19	57	<b>144</b>
Nombre de personnes décédées	0	1	0	0	1	0	<b>2</b>
Nombre de cas survenus dans l'habitat	2	6	1	3	5	22	<b>39</b>
Nombre de cas survenus en milieu professionnel	0	0	0	2	1	1	<b>4</b>

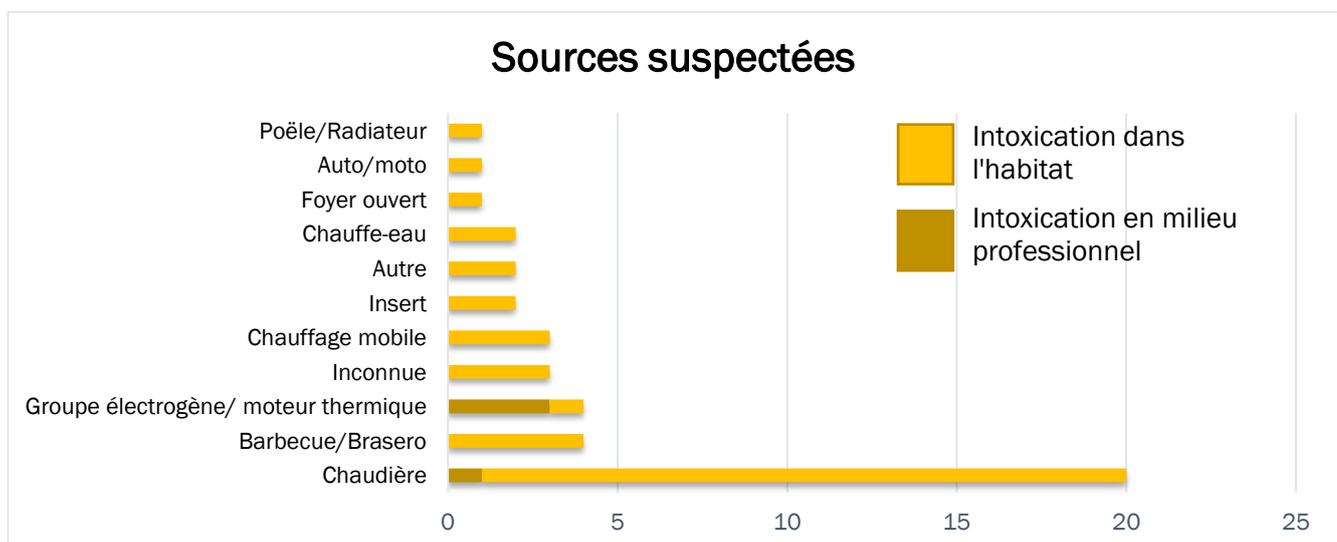
Source : ARS et Services Communaux d'Hygiène et de Santé

# CAUSES D'INTOXICATIONS



Les agents des **services santé-environnement des délégations départementales de l'ARS** et des **services communaux d'hygiène et de santé** sont en charge des enquêtes environnementales après chaque intoxication. Ces enquêtes ont permis d'identifier la **chaudière** comme étant l'appareil à combustion à l'origine de l'intoxication dans la majorité des cas en 2021. D'autres équipements tels que les poêles à bois, les cheminées avec ou sans inserts, les barbecues utilisés en intérieur, ou les chauffages d'appoint ont été incriminés dans une dizaine de cas. Les intoxications qui surviennent au travail sont investiguées par la DREETS. Elle a pu mettre en évidence que la majorité des intoxications professionnelles au monoxyde de carbone sont liées à l'utilisation de **moteurs thermiques en espace confiné**.

Deux intoxications mortelles ont eu lieu en 2021 dans notre région, elles étaient liées à un groupe électrogène utilisé dans une camionnette (Loir-et-Cher) et à l'utilisation d'un chauffage d'appoint dans une habitation (Eure-et-Loir). Dans plus de 40 % des cas d'intoxications dans l'habitat, la chaudière reste en cause. Chaque année, plusieurs intoxications sont liées à **l'utilisation de barbecue ou de braseros** dans le logement. Ces appareils ne doivent pas être utilisés pour se chauffer et doivent absolument être utilisés en extérieur.



# ÉVOLUTION ET LOCALISATION



Depuis 2010, le nombre d'épisodes d'intoxication est relativement stable (de l'ordre d'une cinquantaine de cas par an), alors que le nombre d'intoxiqués varie davantage. Cette variation est liée aux intoxications survenues principalement dans des établissements recevant du public impliquant un grand nombre de personnes. C'était notamment le cas en 2015 où 156 personnes avaient été intoxiquées par les gaz de combustion d'un groupe électrogène dans une cave champignonnière. En 2021, il n'y a pas eu d'épisode d'intoxication massive et aucune intoxication dans un établissement recevant du public n'a été rapporté.

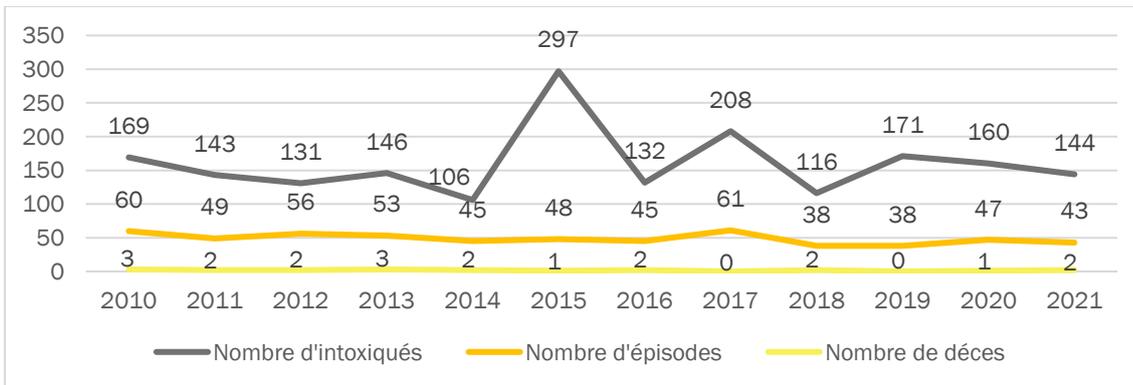
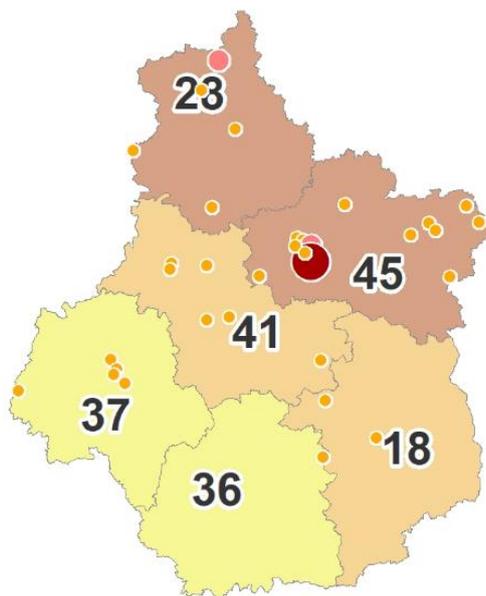


Figure 1: Evolution des intoxications depuis 2010 en région Centre-Val de Loire

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent l'ensemble des territoires de la région, et sont inégalement réparties selon les années. L'incidence (nombre de personnes intoxiquées au monoxyde de carbone rapporté au nombre d'habitant du département) pour les départements du Loiret et d'Eure-et-Loir est supérieure à l'incidence moyenne régionale.



#### Nombre d'intoxication par commune

- 1
- 2
- 9

#### Moyenne incidence régionale : 6.3 intoxiqués / 100.000 habitants

- <20% à l'incidence régionale
- compris entre -20 et +20% de l'incidence régionale
- >20% à l'incidence régionale



**Définition et symptômes** Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique incolore et inodore. Sa densité est voisine de celle de l'air. La présence du monoxyde de carbone résulte d'une combustion incomplète, et ce, quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Souvent, la combustion incomplète dans les habitations est liée à un dysfonctionnement d'un appareil à combustion, un défaut d'entretien ou d'évacuation des fumées ou encore à une mauvaise aération du local.

**Toxicité** Le CO est un gaz très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe à la place de l'oxygène dans le sang. Les signes d'une intoxication peu sévère au CO ne sont pas spécifiques, rendant celle-ci d'autant plus difficile à repérer. Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter. Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Une intoxication grave peut conduire à la perte de conscience, voire au décès, et ce, en quelques minutes seulement. Le CO peut également entraîner des séquelles, parmi lesquelles des troubles nerveux, des atteintes cardiaques... Enfin, la toxicité est plus sévère chez les femmes enceintes (atteinte fœtale).

## En cas d'accident...

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Faire évacuer les locaux
- Appeler les secours : 18 pour les pompiers ou 15 pour le SAMU

## Les bons gestes de prévention

- Faire systématiquement vérifier par un professionnel avant chaque saison hivernale les installations permettant le chauffage et la production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée,
- Aérer les pièces tous les jours,
- Maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement,
- Ne pas obstruer les entrées et sorties d'air,
- Les instructions d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant doivent être respectées (un chauffage d'appoint ne doit pas être utilisé de manière continue),
- Les groupes électrogènes doivent être placés à l'extérieur des bâtiments et à distance des prises d'air et des ouvrants,
- Ne pas utiliser de cuisinières, braseros, ou de barbecues pour se chauffer.

Pour en savoir plus : [Site de l'ARS Centre-Val de Loire](#)